



## NOTE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

(ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES)

### Budget lotissement « Les Verchères »

#### Budget primitif 2026

En préambule il est précisé que le budget lotissement est soumis à la TVA. Les montants indiqués ci-après sont des montants hors taxes.

#### 1. Section de fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement s'élève à 785 271,79 €.

##### a. Recettes de fonctionnement

RECETTES	2026
	BP
.002 Résultat de fonctionnement reporté	3 800,10
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	767 219,99
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	14 251,70
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>785 271,79</b>

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- du report du résultat de la section de fonctionnement des exercices antérieurs (0,48 % - chapitre 002) ;
- d'opérations d'ordre (99,52 % - chapitres 042 et 043) c'est-à-dire des opérations non budgétaires qui n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements.

##### b. Dépenses de fonctionnement

DEPENSES	2026
	BP
011 Charges à caractère général	84 430,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00
66 Charges financières	14 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	672 590,09
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	14 251,70
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>785 271,79</b>

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- de charges à caractère général (chapitre 011), c'est-à-dire des dépenses liées aux honoraires du maître d'œuvre et organismes de contrôle, ainsi que les dépenses liées aux travaux d'aménagement et d'entretien du quartier. Le chapitre 011 représente 10,75 % des dépenses de fonctionnement.
- du paiement des intérêts de l'emprunt souscrit en 2024 et 2026 (1,78 % - chapitre 66) ;
- d'opérations d'ordre (87,47 % - chapitres 042 et 043).

## 2. Section d'investissement

Le budget de la section de d'investissement s'élève à 1 479 810,08 €.

### a. Recettes d'investissement

RECETTES	2026
	BP
16 Emprunts et dettes assimilées	807 219,99
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	672 590,09
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 479 810,08</b>

Les recettes d'investissement sont composées :

- d'un emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (chapitre 16).
- d'opérations d'ordre (chapitre 040). Nous pouvons retrouver un montant similaire en dépenses de fonctionnement.

### b. Dépenses d'investissement

DEPENSES	2026
	BP
.001 Solde d'exécution invest reporté	142 590,09
16 Emprunts et dettes assimilées	570 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	767 219,99
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 479 810,08</b>

Les dépenses d'investissement sont composées :

- du résultat cumulé des exercices budgétaires antérieurs (chapitre 001) ;
- du remboursement du capital de l'emprunt court terme souscrit en 2024 (38,52 % - chapitre 16) ;
- d'opérations d'ordre (chapitre 040). Nous pouvons retrouver un montant similaire en recettes de fonctionnement.

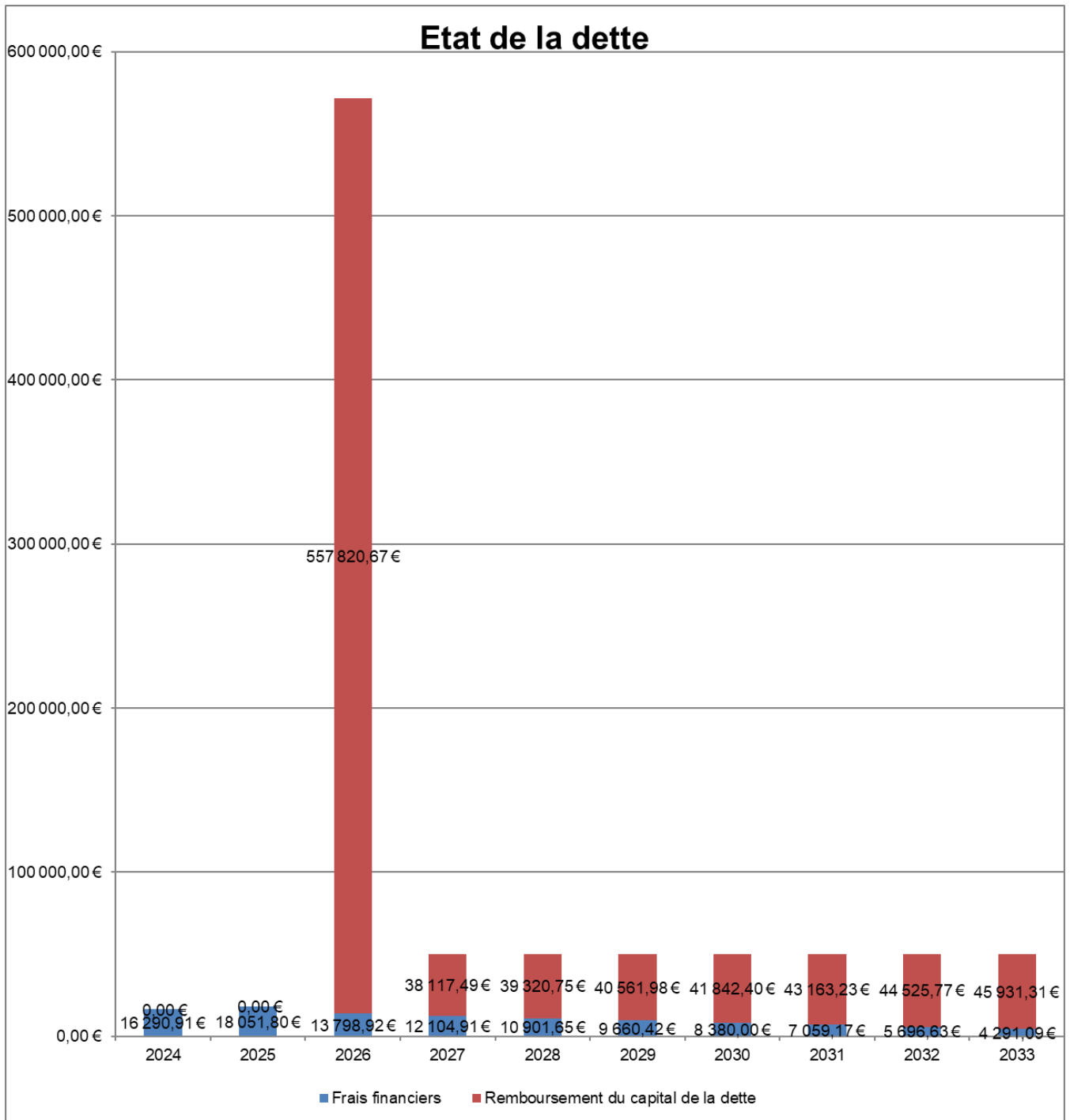
## 3. Evolution de l'annuité de la dette

Pour l'exercice 2026, l'annuité de la dette du budget lotissement s'élève à 571 619,59 €, se décomposant de la manière suivante :

- 13 798,92 € de frais financiers ;
- 557 820,67 € de remboursement du capital.

Cette charge financière importante est liée au remboursement du prêt court terme réalisé pour les travaux de viabilisation du lotissement (remboursable en totalité en 2026).

Ci-après un graphique présentant l'évolution de l'annuité de la dette depuis 2024 et jusqu'à 2033 (sous réserve qu'aucun nouvel emprunt ne soit réalisé) :



Seul le remboursement du capital des emprunts apparait en section d'investissement (chapitre 16). Les frais financiers quant à eux se retrouvent en section de fonctionnement au chapitre 66.